

# Cérémonie des nouveau-nés de 2024

Dans le cadre de l'organisation de la Cérémonie des nouveau-nés, Le Maire de la ville de Petit-Bourg, David NEBOR invite les parents dont les enfants sont nés entre le **01 janvier et le 31 décembre 2024** à inscrire leur enfant :

- au service jeunesse au complexe sportif Gaël Monfils jusqu'au **mercredi 19 mars 2024**.
- Les pièces à fournir : une copie de l'acte de naissance de l'enfant et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Pour toutes informations complémentaires, contactez le service jeunesse au **0590 69 63 24** et au **0590 26 93 24**



# A qui s'adresser ?

## Service Jeunesse



0590 69 63 24



0590 26 93 24



Complexe Gaël MONFILS, Colin

---

# Recensement de la population 2025

**La campagne de recensement de la population 2025 se déroulera du jeudi 16 janvier au samedi 22 février 2025.**

**Le Maire de la Ville de Petit-Bourg, Monsieur David NEBOR,** informe la population que des agents recenseurs munis d'une carte officielle et tenus au secret professionnel visiteront les foyers concernés. Il demande aux administrés de leur réserver un bon accueil.

Cette année, les réponses dématérialisées, par internet, seront privilégiées.

Soucieux d'inscrire le territoire dans l'air du numérique, le Maire invite la population concernée à privilégier les réponses par internet.

Rendez-vous sur : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

# A qui s'adresser ?

## Mairie



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER


97170 Petit-Bourg



[contact@ville-petitbourg.fr](mailto:contact@ville-petitbourg.fr)


---

## Menu du mois de janvier 2025




# MENU

Mois de Janvier 2025



Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
06 Maïs Haricot vert Omelette Coupelle de fruit	07 Carotte Pâte à l'italienne Steack Flan	08 Betterave Riz Ragoût Melon	09 Macédoine Madère Blaff de poisson Yaourt
13 Maïs Purée de PDT Jambon Madeleine	14 Salade mexicaine Lentille Côte de porc Raisin	15 Papaye Riz créole Colombo de cabris Petit-suisse	16 Chou rouge Haricot rouge Poisson Frit Orange
20 Chou Pois blanc à la tomate Cordon bleu Pomme	21 Chou/carotte Lentille Croustille de poulet Compote de pomme	22 Giraumon Dombré Queue de porc Yaourt	23 Thon Jardinière de légumes Poisson frit Crème dessert
27 Sardine Giraumonade Emincé de dinde Poire	28 Friand au fromage Haricot vert/carotte Emincé de boeuf Gâteau	29 Betterave/maïs Pâte Paupiette de dinde Pastèque	30 Chou /carotte Riz à la morue Fromage blanc


**LE SAVIEZ-VOUS ?**



Quenette

/Le quenettier est un arbre fruitier originaire du Mexique et de la Colombie. Il appartient à la famille des Sapindacées. Il est indigène ou naturalisé dans un vaste domaine intertropical américain comprenant l'Amérique centrale, la Colombie, le Venezuela, le Suriname et les Antilles.

**Informations générales**


- 1 L'origine des viandes sont identifiées selon la réglementation en vigueur.
- 2 Les préparations et dérivés seront indiqués sur le document annexe joint au menu.
- 3 Les plats végétariens seront signalés par le sigle 'V'
- 4 Les dérivés certifiés BIO seront signalés par le sigle 


**Informations importantes**

- 1 Tous les menus sont préparés à la Cuisine Centrale de PETIT-BOURG dans le respect des exigences réglementaires d'hygiène, et pour garantir la sécurité alimentaire des rationnaires.
- 2 Les légumes pays (bananes jaunes, figues, igname, madère, patate douce) seront servis selon la saison et les disponibilités fournisseurs.
- 3 La provenance des viandes est indiquée conformément à la réglementation.
- 4 Les fruits au sirop sont garantis sans sucres ajoutés.

## A qui s'adresser ?

### Restauration scolaire

 0590 38 05 02

 0590 25 87 39

### Caisse des écoles Bellevue



Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg

---

# Mise en place d'un dispositif de tranquillité résidentielle à Petit-Bourg

Dans le cadre de notre engagement à améliorer la qualité de vie des habitants de Petit-Bourg, la Ville souhaite répondre aux problématiques d'incivilités, de dégradations, de déchets et d'insécurité signalées dans plusieurs quartiers, notamment à Tabanon, Bel Air des Rozières, Daubin, Pointe-à-Bacchus, Saint-Jean, Bovis et le Bourg. Pour ce faire, un dispositif de tranquillité résidentielle sera étudié afin d'offrir un cadre de vie serein et sécurisé à tous les résidents.

## Les objectifs du dispositif

Le dispositif de tranquillité résidentielle vise à :

- Sécuriser les résidences sociales en assurant une surveillance active et régulière.
- Améliorer le cadre de vie en traitant efficacement les incivilités et les problèmes techniques.
- Renforcer la cohésion sociale en favorisant le dialogue et les interactions entre les habitants et les acteurs locaux.
- Collaboration et mobilisation des services municipaux

**La mise en œuvre de ce projet repose sur une collaboration étroite entre les différents acteurs locaux :**

- La **Direction de la Tranquillité** : pour coordonner les actions de surveillance et de médiation.
- Le **Service de l'Insertion et de la Cohésion Sociale** : pour assurer le lien social avec les habitants et veiller à leur bien-être.
- Les **acteurs du logement social** : pour travailler avec les bailleurs sociaux sur la gestion des problématiques techniques et relationnelles.
- La **Police Municipale et la Gendarmerie** : pour intervenir en cas de besoin et renforcer les mesures de sécurité.

## Pilotage du projet

Le mardi 10 décembre, une rencontre s'est tenue à la salle des délibérations de la Mairie, réunissant les différents intervenants pour échanger et poser les bases de ce dispositif :

- prévention des incivilités,
- sécurisation des espaces communs,
- renforcement du lien social.

Ce dispositif témoigne de la volonté du **Maire de la Ville de Petit-Bourg, David NEBOR et de son équipe municipale** de s'engager pleinement dans la mise en place d'un cadre de vie plus serein et harmonieux pour tous les petit-bourgeois.

Avec détermination, la municipalité souhaite répondre efficacement aux problématiques d'incivilités, de dégradations, de déchets et d'insécurité afin d'améliorer durablement les conditions de vie dans les résidences.







## A qui s'adresser ?

### Mairie



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



[contact@ville-petitbourg.fr](mailto:contact@ville-petitbourg.fr)

---

# Inauguration de la Base Nautique Intercommunale de Petit-Bourg

Le mardi 3 décembre, le Maire de Petit-Bourg David NEBOR s'est joint au président de la [Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre](#), Guy Losbar, au président de la commission sport de la [Région Guadeloupe](#), Camille Élisabeth, et à Victor Jean-Noël, Chevalier de l'Ordre national du Mérite, dont la base porte désormais le nom, pour inaugurer cette nouvelle infrastructure sportive.

Il s'agit d'un équipement de premier plan qui symbolise un engagement en faveur du développement des activités nautiques et aquatiques.

Il permettra à la population du Nord Basse-Terre, et en particulier aux habitants de Petit-Bourg, de s'initier ou de se perfectionner dans les activités nautiques et aquatiques, sur les magnifiques plans d'eau de la Ville.

La base nautique offre des équipements de qualité, accompagnés par des professionnels expérimentés, afin de garantir un encadrement optimal pour tous les pratiquants, des débutants aux plus confirmés. L'objectif est de rendre le milieu nautique accessible à tous, dans un environnement sécurisé et adapté.



Initiation au canoë-kayak avec les élèves de l'école Mixte 3







Revivez les moments forts de cette inauguration grâce au reportage de [Le PIGE TV](#)

## A qui s'adresser ?

### Mairie



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



contact@ville-petitbourg.fr

---

# Lancement des activités la Zone Technique du Port de Petit-Bourg

## Édito du Maire

Chers Petit-Bourgeois, chers Amis,

La majorité municipale et moi-même avons souhaité valoriser notre magnifique façade maritime, revitaliser notre cœur de ville, le tout avec l'objectif d'accompagner le développement économique, culturel et touristique du territoire.

Dans ce cadre, nous avons engagé des projets d'infrastructures maritimes et portuaires visant à offrir à notre population, aux plaisanciers et aux pêcheurs de nouveaux services liés au nautisme. Ces aménagements permettront également de créer des espaces d'attractivité, d'animation et de promenade pour tous. C'est dans cette optique que nous vous informons de la fermeture au public de la Zone Technique du Port (ZTP), à compter du vendredi 29 novembre 2024.

Cette disposition vise à sécuriser la circulation des engins de manutention et à faciliter le début de l'exploitation de l'aire de carénage en toute sécurité.

Nous comptons sur votre compréhension et de votre soutien dans cette démarche qui contribuera à poursuivre l'aménagement de notre littoral.

**Le Maire, David Nebor**

**Le site, aménagé par la Ville de Petit-Bourg, accueille les équipements suivants :**



**Un Hangar de 400 m2 dédié à la maintenance nautique**



**Un parking et un aménagement terrestre plus étendu**



**43 racks de trois étages pour 63 unités motorisées de 1,5 T A 5T**



Une remorque « Quicklev » de 5T



Un chariot élévateur pour bateau

La société **SOQUAMAR**, une entreprise guadeloupéenne, y développera des activités liées au nautisme: stockage à sec de bateaux, carénage, entretien, etc.

## Horizon 2030

La Ville envisage de développer dans les prochaines années, un projet portuaire ambitieux, en augmentant la capacité de la zone technique et de stockage à sec des bateaux, mais aussi en déployant un vaste bassin de mouillage complété d'un aménagement urbain de type marina qui offrira des services, des commerces et aussi des espaces de restauration.



**Consulter le livret numérique :**

[Lire plus de publications sur Calaméo](#)

**A qui s'adresser ?**

**Service Technique**



0590 38 05 02



Bellevue, 97170 Petit-Bourg

---

**Travaux de réhabilitation de**

# La Maison de Quartier de Poirier

Le Maire de la Ville de Petit-Bourg, M. David NEBOR informe la population du démarrage des travaux de réhabilitation de la maison de quartier de la section Poirier, à partir du 29 avril jusqu'à la mi-décembre 2024.

Ces travaux visent à améliorer les installations et les espaces communs afin d'offrir à la communauté un lieu accueillant et fonctionnel.

Dans le cadre de ces travaux de possibles nuisances sonores et perturbations de la circulation sont à prévoir. Le Maire demande aux riverains de l'excuser pour la gêne occasionnée et aux automobilistes de faire preuve de prudence.

## Présentation du projet d'équipement

### OBJECTIFS DU PROJET

- Doter le territoire, et notamment les sections, d'équipements modernes répondant aux besoins actuels des habitants en matière d'activités récréatives, sportives, culturelles, ...
- Offrir à la population, et en particulier à la jeunesse, des équipements de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie ;
- Proposer un site à la jonction entre les quartiers, favorisant la mixité et la cohésion sociale entre la zone résidentielle nouvelle et l'ancien quartier ;

## **Une opération qui rassemble 3 projets :**

- La réhabilitation de la maison de quartier de Poirier
- La création d'un terrain de 3 Pas
- L'aménagement des espaces extérieurs par la création d'un espace de stationnement d'environ 25/30 places et un aménagement paysager.

## **Consultez le dossier de présentation**

[Dossier de présentation Réunion publique Poirier](#)



PETIT-BOURG



**ATTENTION  
TRAVAUX**



## TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE POIRIER

A PARTIR DU LUNDI 29 **AVRIL** 2024 -  
RECEPTION PREVUE FIN **DECEMBRE** 2024



Ces travaux visent à améliorer les installations et les espaces communs afin d'offrir aux habitants un lieu accueillant et fonctionnel

**Dans le cadre de ces travaux  
de possibles nuisances sonores  
et perturbations de la circulation  
sont à prévoir**

Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gêne occasionnée et aux automobilistes de faire preuve de prudence.

Services Techniques : 0590 69 67 81      [www.ville-petitbourg.fr](http://www.ville-petitbourg.fr)

## A qui s'adresser ?

Services Techniques de la Ville de Petit-Bourg



0590 69 67 81



---

# **Fermeture du réseau télécom cuivre à Petit-Bourg en Janvier 2025**

**D'ici le 31 janvier 2025, Orange procèdera au démantèlement du réseau cuivre à Petit-Bourg. La Ville de Petit-Bourg fait partie du 1er lot de communes au niveau national à opérer ce grand chantier, et est la seule commune de Guadeloupe à être impactée cette année. L'arrêt du réseau cuivre affectera tous les abonnés. Tôt ou tard, la ligne téléphonique classique sera désactivée puis démontée. Il est donc crucial d'anticiper ce changement dès que possible pour éviter toute interruption des services internet, téléphonie, télévision.**

## **Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.**

**Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).**

**Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux**

enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

## **Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Petit-Bourg en Janvier 2025**

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 31 janvier 2025 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau[1], vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre[2] pour éviter une coupure de vos services à cette date.

### **Qui est concerné ?**

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture[3].

## **Comment vont se dérouler les opérations ?**

Au plus tard le 31 janvier 2025, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

## **Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?**

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 janvier 2025. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre[4]. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des

prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

## Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une plus grande pérennité.
- Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe[5].

[1] Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

[2] Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

[3] En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

[4] Ou autre solution alternative.

[5] Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », édition 2022. Disponible [ici](#)

## Bon à savoir

**Petit-Bourg, est la 1ere commune de Guadeloupe à être concernée par cette première vague de démantèlement du réseau cuivre au niveau national.** D'ici le 31 janvier 2025, la Ville

